



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 18 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 12 avril 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy, Mme HANOT Laëtitia, M RICHARD Frédéric, Mme DOUAY Sophie, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, M SEVELIN Emilien, Mme GIFFARD Pascaline, M MASSON Cyril ;

Secrétaire de séance : M LOISEAU Dominique ;

Point ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2024
- 2- Taux d'impositions 2024
- 3- Budget primitif 2024
- 4- Ressources Humaines – Avancement de Grade
- 5- Association – Demande de subvention exceptionnelle
- 6- Urbanisme – Zaenr
- 7- Adhésion à la convention service de médecine CDG80
- 8- Amicale de la Solidarité Dargniésienne - Dons
- 9- Affaires et Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 :

Le procès-Verbal de la séance du 29 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2- Taux d'impositions :

Suite à la commission finance du 11 avril 2024, il a été choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire comme suit :

- ▶ *Taxe sur le foncier Bâti*48,97 %
- ▶ *Taxe sur le foncier Non Bâti*43,79 %
- ▶ *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires*.....23,93 %

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition.

3- Budget primitif 2024 :

Monsieur le Maire précise que le budget primitif est établi en prenant en compte le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2023 voté le 28 mars 2024 ainsi que les plans de financement des projets réalisés pour les demandes des subventions et prend en compte les restes à réaliser 2023 voté le 20 décembre 2023.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 mars 2024 pour un débat d'orientation budgétaire notamment sur les projets d'investissement à prévoir sur 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Budget primitif 2024, arrêté lors de la commission des Finances du 11 avril 2024, comme suit :

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2024 représentent 1 072 027,81 euros auxquelles il convient d'ajouter 372 774,46 euros de report d'excédent de fonctionnement soit un montant total de 1 444 802,27 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 253 131,71 euros.

Dépenses de fonctionnement		BP 2024
011	Charges à caractère général	445 120,00
012	Charges de personnel	555 150,00
65	Autres charges de gestion courante	108 375,00
66	Charges financières	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
014	Atténuations de produits	16 000,00
023	Virement à la section d'investissement	87 756,84
042	Opérations d'ordre entre sections	10 729,87
TOTAL DEPENSES		1 253 131,71

Recettes de fonctionnement		BP 2024
013	Atténuation de charges	1 700,00
70	Produits des services	25 700,00
73	Impôts et taxes	670 561,00
74	Dotations et participations	349 863,81
75	Autres produits de gestion courante	24 200,00
76	Produits financiers	3,00
77	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL RECETTES		1 072 027,81
002	Excédent reporté	372 774,46
TOTAL GENERAL		1 444 802,27

Dépenses d'investissement		RAR 2023	BP 2024	RAR + BP
001	Déficit reporté			
10	Dotations, fonds divers et réserves		257,05	257,05
16	Remboursement capital emprunts		58 000,00	58 000,00
20	Immobilisations incorporelles	8 280,00	59 500,00	67 780,00
21	Immobilisations corporelles	43 805,74	378 500,00	422 305,74
23	Immobilisations en cours	147 790,86	84 000,00	231 790,86
Dépenses d'investissement total		199 846,60	580 257,05	780 133,65

Recettes d'investissement		RAR 2023	BP 2024	RAR + BP
002	Excédent reporté		257 840,04	257 840,04
1068	Affectation de résultat		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		45 743,97	45 743,97
13	Subventions	156 324,02	221 738,91	378 062,23
28	Amortissements		10 729,87	10 729,87
TOTAL		156 324,02	536 052,79	692 376,81
021	Besoin autofinancement		44 204,26	87 756,84
Recettes d'investissement total		156 324,02	580 257,05	780 133,65

 Principales dépenses d'investissement prévues au Budget primitif 2024 :

- Frais d'étude Atelier technique
- Frais d'insertion marché public Atelier technique
- Aménagement paysager RD2
- Garderie : stores et escalier – Cantine : Volets ou stores – Ecoles : Stores
- Travaux Eglise – Toitures bâtiments place de la Mairie
- Menuiseries extérieures logement Grandsire
- Panneaux de signalisation – Panneau lumineux – Caméras
- Raccordement électrique panneau lumineux
- Poteaux incendie
- Outillages et matériels service technique
- Véhicule ou iseki
- Ecole ordinateurs
- Mobilier Cantine – Mobilier Ecoles
- Mobilier bureau Garde Champêtre – Mobilier
- Aire de jeux – Jeux agréés – Tête connecté radiateur
- Démolition Atelier technique

Monsieur le Maire autorise la demande de question de Mme MAISON Aurore.

Mme MAISON Aurore demande le montant des crédits budgétaires affecté pour le bâtiment de l'atelier technique car elle ne trouve pas les 1 000 000 € annoncé lors des dernières réunions.

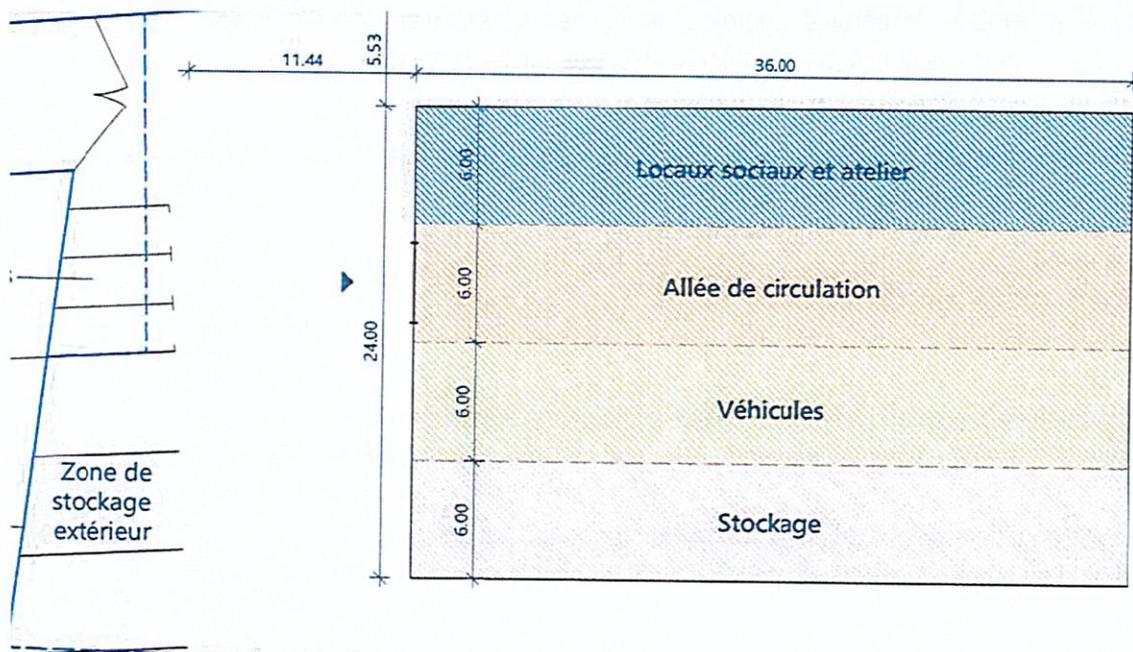
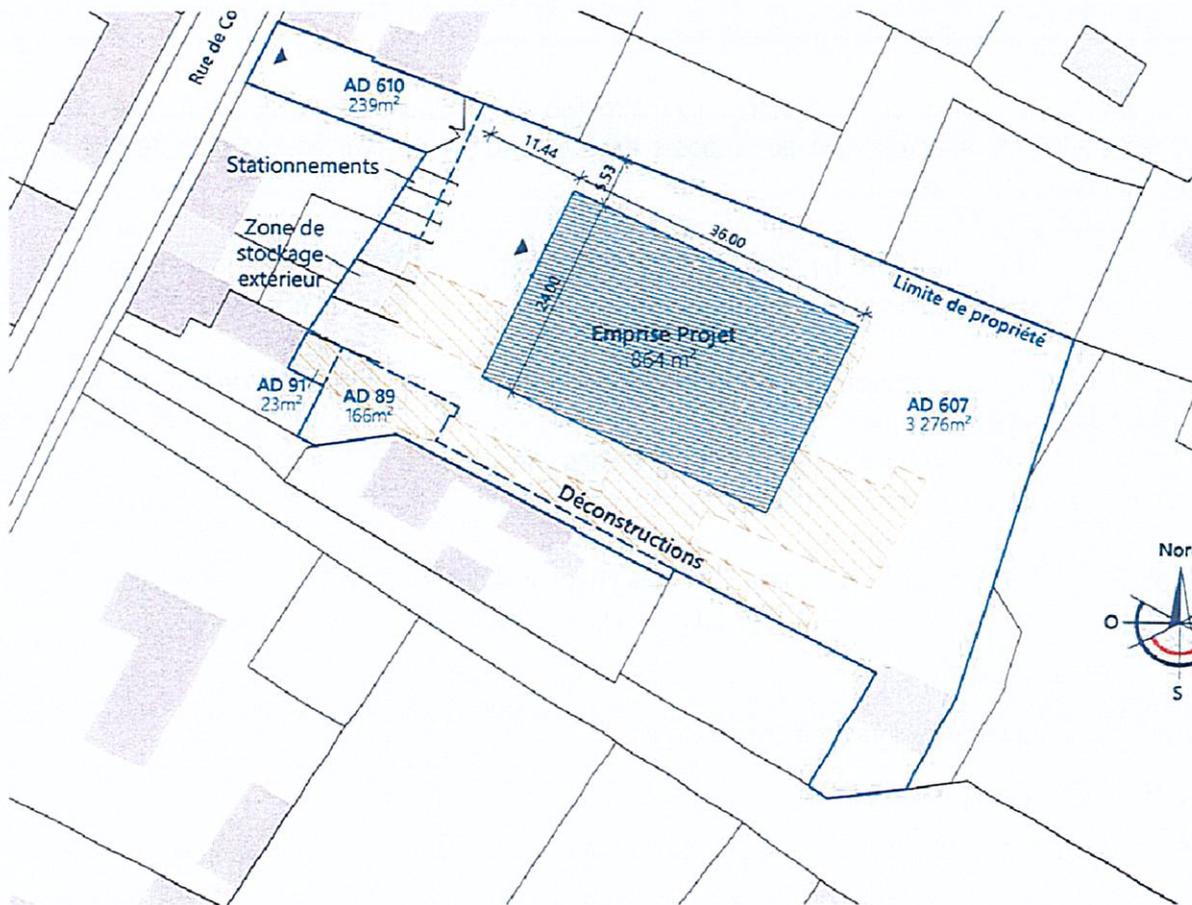
Monsieur le Maire explique que sur ce budget, il est prévu une partie de la maîtrise d'œuvre d'un montant prévisionnel de 58 000 € avec 1 500 € de frais d'insertion pour le marché public et 84 000 € de démolition de l'atelier technique. Tant que les études ne sont pas lancées par le biais d'un marché public, nous ne pouvons fixer un chiffre définitif.

Le plan de financement (voté le 20 décembre 2023) a été fixé par une étude de faisabilité. Le chiffre est prévisionnel et non définitif, il est obligatoire pour déposer les demandes de subventions en fin d'année.

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant HT
Maîtrise d'œuvre		
Mission complète de Maîtrise d'œuvre	Marché public	84 000,00 €
Etudes complémentaires/Frais annexes		
Etude de sol	ECR Environnement	7 000,00 €
Contrôle technique	Marché public	7 000,00 €
Coordination SPS	Marché public	5 000,00 €
Assurance dommage ouvrage	Marché public	16 000,00 €
Sous-total MOE/Etudes		119 000,00 €
Travaux		
Déconstruction - Désamiantage - Hors pollution	Marché public	70 000,00 €
Bâtiment - Hors fondations spéciales	Marché public	650 000,00 €
VRD	Marché public	120 000,00 €
Sous-total travaux		840 000,00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL HT		959 000,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR	Sollicité	335 650,00 €	35%
DSIL	Sollicité	287 700,00 €	30%
Conseil départemental	Sollicité	143 850,00 €	15%
Sous-total aides publiques		767 200,00 €	80%
Part de la collectivité	Fonds propres	191 800,00 €	
	Emprunt		
Participation du maître d'ouvrage		191 800,00 €	20%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES HT		959 000,00 €	100%

Plan prévisionnel suite à l'étude de faisabilité :



Pour rappel, le projet de l'atelier technique va s'effectuer en plusieurs tranches suivant les modalités du marché public :

- 1- Les études
 - Une tranche ferme : Etude d'avant-projet définitif
 - Une tranche optionnelle : Si le Conseil Municipal souhaite poursuivre le projet, lancement des restes d'études et du marché public pour la démolition ainsi que le marché public des travaux
- 2- La démolition
- 3- Les travaux

Plusieurs membres du Conseil Municipal ont l'impression d'une obligation d'engrenage des dépenses pour le projet de l'atelier technique et que tout est déjà lancée.

Monsieur le Maire explique qu'aucun engagement n'a été réalisé. Nous devons passer par un marché public pour lancer les études d'avant-projet afin de proposer dans les prochaines réunions un plan définitif des dépenses et l'orientation du projet.

Le Conseil Municipal sera invité à décider de poursuivre ou non la proposition du maître d'œuvre suivant la tranche optionnelle du marché public.

Pour lancer un projet, nous devons passer par la tranche des études et par un marché public de maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de définir le cahier des charges dans une commission de travail qui sera transmis au bureau d'étude retenue pour le marché public.

Le budget primitif 2024 est adopté par le Conseil Municipal (10 pour, 4 contre Mme GIFFARD Pascaline, M LEPAGE Philippe, Mme DOUAY Sophie et M MASSON Cyril, 1 abstention, Mme HANOT Laëtitia).

4- Ressources humaines – Avancement de Grade :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1964, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et de la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du comité social territorial,

M le Maire propose :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet,
- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet.

Le conseil Municipal adopte (1 abstention, Mme GIFFARD Pascaline) la suppression et la création des emplois.

5- Association – Demande de subvention exceptionnelle

L'association ASWD participe au tournoi U12-U13 international organisé à Guerlédan en Bretagne du 7 au 9 juin 2024 afin de pallier aux dépenses l'association demande une subvention exceptionnelle.

Voici les éléments à notre disposition :

Recettes :

Sponsors/Dons :

Tentes : Prêt de la Mairie d'Yzengremer

Minibus : 2 minibus prêter par la CCVS

Equipements : - Survêtement entreprise GIBBS de Saint Valéry 826 €

- Jeux maillots Intersport de Mers les Bains 650 €

- Maillots jeunes Entreprise Fréville de Fressenneville 294 €

Total dons pas les sponsors 1 770 €

Différents dons : 700 €

Dépenses :

Inscription : 185 €

Repas obligatoire 14 personnes (25 €) : 350 €

Fanion échange : 400 €

Location minibus : 300 €

Péage (Aller/Retour – 5 véhicules x 35,60 €) : 178 €

Essence (5x100) : 500 €

Tee shirt : 270 €

Sac joueurs : 210 €

Sweat : 385 €

Total : 2 778 €

Total dépenses : 2 778 €

Total recettes : 700 €

Solde : 2 078 €

Monsieur le Maire propose de valider la demande de subvention exceptionnelle et de fixer le montant lors du Conseil Municipale.

M SEVELIN Emilien étant membre de l'association ASWD souhaite s'abstenir pour le vote de la subvention.

Le Conseil Municipal adopte (1 abstention) le montant de 500 € en subvention exceptionnelle

6- Urbanisme – Zaenr :

Suite à la concertation de l'identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables qui a eu lieu à partir du 04 mars au 04 avril 2024, il en a ressorti aucune doléance des administrés. Seul la société H2air basée à Amiens a fait la remarque du manque des zones prévues pour les centrales solaires au sol.

Monsieur le Maire propose de ne pas déterminer de zone d'accélération des Enr pour la commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de ne pas déterminer de zone d'accélération des Enr pour la commune.

7- Adhésion à la convention service de médecine CDG80 :

L'article L.812-3 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents.

Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

Notre dernière convention datant de 2010, il convient de renouveler la convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques pour une durée de 3 années.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe la convention

8- Amicale de la Solidarité Dargnièresienne - Dons :

Monsieur le Maire informe que Monsieur SELLIER Hubert, Président de l'Amicale de la Solidarité Dargnièresienne a fait un don d'un montant de 48 500 € ainsi que le don d'un véhicule roulant.

Ce montant permettra à restaurer le monument aux morts comme le souhaiter Monsieur SELLIER Hubert.

Monsieur le Maire propose d'accepter les dons.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les dons de l'amicale de la Solidarité Dargnièresienne et remercie Monsieur SELLIER Hubert.

9- Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements suivants :

- Pour le deuil de Monsieur POIRIER Jean-Claude
- Pour le deuil de Mme BYHET Denise
- Pour la participation au voyage découverte à la montagne pour l'enfant VANDESTEEENE Romane

Monsieur le Maire donne lecture de la question de Mme HANOT Laëticia concernant l'accès à la fibre pour les habitants rue Joliot Curie côté magasin Carrefour.

Avant l'enfouissement des réseaux de la rue Joliot Curie, il y avait un problème d'éligibilité pour 13 habitations de cette rue. Un propriétaire a refusé la servitude de passage des câbles de la fibre sur son habitation.

Suite aux travaux de la route, l'enfouissement des réseaux a permis l'éligibilité à la fibre pour chaque maison. Nous avons alerté Altitude infra qui va vérifier pourquoi les opérateurs ne voit pas l'éligibilité.

Nous sommes en attente de son retour.

Monsieur SEVELIN Emilien remercie les employés communaux pour la tonte du stade qui est nickel.

Séance levée à 20h00

Le secrétaire,
M LOISEAU Dominique



Le Maire,
M. OZENNE Benoit

